

AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION NUMÉRO 13-0426-09 (Art. 137.15, al 3 LAU)

Je donne avis que la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble relativement à la construction d'une résidence multifamiliale sur le lot 4 347 252 au cadastre du Québec, situé à l'intersection du boulevard Hamel et de la rue Bernard, et ce, malgré les usages autorisés au cahier des spécifications de la zone concernée, soit la zone 212-C, à Saint-Félicien :

- a été adopté par le conseil le 13 avril 2026;
- a fait l'objet d'un certificat de conformité par la MRC du Domaine-du-Roy, le 22 mai 2026, date de l'entrée en vigueur.

Le texte de cette résolution est déposé et on peut en prendre connaissance au Service du greffe de cette Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 1209, boulevard du Sacré-Cœur à Saint-Félicien.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 4^e jour de juin 2026.

François Delisle
Directeur général

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 11 juin 2026)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, FRANÇOIS DELISLE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI AFFICHÉ LE PRÉSENT AVIS PUBLIC AU TABLEAU D'AFFICHAGE À L'HÔTEL DE VILLE LE 11^e JOUR DE JUIN 2026

CET AVIS A FAIT L'OBJET D'UNE PARUTION DANS LE JOURNAL L'ÉTOILE DU LAC, EN DATE DU 11 JUIN 2026.

FRANÇOIS DELISLE, DIRECTEUR GÉNÉRAL